

CONDITIONS GENERALES DE VENTE



SOMMAIRE

Conditions Générales de Ventes	Page 2
Objet	Page 2
Définitions	Page 3
Article 1 - Objet et formation du contrat	Page 4
Article 2 - Indisponibilité du site	Page 4
Article 3 - Les informations	Page 5
Article 4 - Prix	Page 7
Article 5 - Paiement	Page 8
Article 6 - Abonnements	Page 10
Article 7 - Générer un ERP (ESRIS)	Page 10
Article 8 - Garanties	Page 12
Article 9 - Responsabilités	Page 12
Article 10 - Propriété intellectuelle	Page 13
Article 11 - Résiliation	Page 14
Article 12 - Preuve	Page 14
Article 13 - Nullité	Page 14
Article 14 - Droits applicables et différends	Page 14
Article 15 - Litiges	Page 14
Tableau récapitulatif des responsabilités	Page 15

Pour toute correspondance, merci d'adresser vos courriers à l'adresse suivante :

NATURALS RISKS
3 – 5 – 7 Rue de l'Avenir
91100 CORBEIL ESSONNES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont conclues entre :

D'une part,

SAS QUATREISTE
3 – 5 – 7 Rue de l'Avenir,
91100 CORBEIL ESSONNES
SAS au capital de 1.000€
RCS EVRY 981 097 934
RCP Generali n° AT988095
Mail : contact@naturalsrisks.com
Tel : 01.82.83.20.14
Fax : 01.75.43.05.67
Directrice de publication : Lie-Lou Iste
Site internet : www.naturalsrisks.com
Enseigne Commerciale : Natural **RISKS**

Ci-après dénommée « l'Editeur »

D'autre part,

MEDIA IMMO
124 rue Louis Baudoin
91100 Corbeil Essonnes, France
SAS au capital de 510 000€
RCS EVRY 750 675 613
RCP Generali n° AP 559 256

Ci-après dénommée « le Fournisseur des bases de données »

Et,

Toute personne physique qui agit comme représentant d'une personne morale et en qualité de professionnel effectuant un achat via le site internet www.naturalsrisks.com - marque appartenant à la société QUATREISTE – ou via l'onglet « ERP (ESRIS) », puis « NATURALS RISKS » depuis le client lourd.

Ci-après dénommée « le Client »

Objet :

Tout achat effectué sur le site web suppose la consultation et l'acceptation préalables des présentes Conditions Générales de Vente.

L'Editeur administre et exploite le site web www.naturalsrisks.com dénommé ci-après « le Site ».

« Le Site » a pour objet de proposer aux professionnels du diagnostic immobilier, utilisant le « client lourd », une prestation de service payante de dématérialisation des demandes de Note de renseignements d'Urbanisme, de Certificat d'urbanisme d'information, Certificat d'urbanisme opérationnel, Droit de préemption chrono, et d'autre part d'obtention d'Etat des Risques et Pollutions sur le territoire Français, à partir des coordonnées postales, des coordonnées GPS ou de(s) la section(s) cadastrale(s) et numéro(s) de parcelle d'un immeuble.

« Le Site » propose également, à titre informatif, deux autres documents générés automatiquement avec l'ERP. Ils sont mis à la disposition des utilisateurs du site gracieusement et peuvent être dissociés du dossier final, il s'agit de :

- L'ERPS (Etat des Risques de Pollution des Sols) pour tous les dossiers de vente et de location, avec intégration des SIS – Secteurs d'Information sur les Sols – suivant mises à jour préfectorales.
- L'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les dossiers de vente uniquement.
- L'ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes) pour tous les dossiers de vente et de location.

- le CHNPS (Certificat d'hygiène, de non-péril et de salubrité)

- NRU : s'entend du document de Note de renseignements d'Urbanisme.

Naturals Risks s'engage à proposer à ses clients un service d'assistance par mail ou par téléphone pour toutes questions techniques, commerciales ou financières. Ses horaires d'accueil téléphonique, en France Métropolitaine, sont de 9h00 à 18h00, du lundi au vendredi (hors jours fériés).

« Le Site » étant un espace de commerce électronique, le Client reconnaît être parfaitement informé du fait que son accord concernant le contenu des présentes conditions générales de vente ne nécessite pas la signature manuscrite de ce document. Le Client est invité à sauvegarder et imprimer les présentes conditions générales de vente, lesquelles font foi entre les parties.

Le Client déclare être majeur et avoir la pleine capacité juridique lui permettant de s'engager au titre des présentes conditions générales et souscrire ainsi des contrats en droit français.

Toutes les données saisies par le Client sont fournies par ce dernier sous sa seule responsabilité, l'Editeur ne faisant aucun contrôle des contenus saisis ou communiqués par le Client. Il est porté à l'attention du Client que l'Editeur du « Site » ne se substitue en aucune façon aux entités administratives compétentes. Ainsi les ERP (ESRIS) sont établis sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral et collectées par Media Immo via ses outils informatiques.

Le Client a déclaré être intéressé par la dématérialisation de sa demande d'ERP (ESRIS) et disposer des autorisations légales pour ce faire. Les présentes conditions générales de vente (CGV) entrent en vigueur à leur date de signature électronique par le client. Le « Double-clic » que le Client effectue après avoir rempli le formulaire lié à son achat constitue la validation de celui-ci et vaut acceptation des CGV.

Tout achat implique l'adhésion sans réserve aux CGV. Les CGV ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires figurant sur les formulaires de commande du client. Les présentes CGV régissent les rapports entre l'Editeur, le Fournisseur et le Client dans le cadre de la dématérialisation de sa demande d'ERP (ESRIS). Les présentes conditions s'appliquent pendant toute la durée de mise en ligne des services proposés par l'Editeur depuis son Site. Les présentes CGV peuvent faire l'objet de modifications sans préavis de la part de l'Editeur et

- Tableau de bord : Espace dédié aux clients, accessible dès leur inscription sur « Le Site », depuis le client lourd. Il permet d'accéder, entre autres, à : Création des ERP (ESRIS), Achat de crédits, Messagerie, Barre de consommation des crédits en temps réel, Historique des ERP, Historique des factures.
- Crédits : Il s'agit de la monnaie utilisée pour obtenir des ERP (ESRIS) ; ils permettent d'utiliser nos services à la fois en ligne et sur commande.
- Client lourd : Logiciel-métier « Liciel Environnement V4 / LiciWeb ».
- Client : Toute personne physique agissant comme représentant d'une personne morale et en qualité de professionnel effectuant un achat via l'onglet « ERP (ESRIS) », puis « NATURALS RISKS » depuis le client lourd.
- Client « Grand compte » : Il n'a pas d'accès sur le site via le client lourd et ne peut donc pas établir d'ERP (ESRIS). Il effectue un achat groupé de crédits et les répartit sur les « sous-comptes » lui appartenant. Le client « Grand compte » valide, sous sa seule responsabilité, la liste des « sous-comptes » pouvant utiliser « le site » en accord avec les spécificités du contrat signé. Il se connecte via l'adresse <http://www.naturalsrisks.com> ce qui lui donne un accès sécurisé (avec Identifiant et Mot de passe) à un tableau de bord dédié. Ce tableau de bord permet aux clients « Grands comptes » d'accéder, entre autres, à : Achat de crédits, Messagerie, Barre de consommation en temps réel des crédits utilisés par les « sous-comptes », Historique des factures.
- Sous-compte : Un sous-compte n'a accès à NATURALS RISKS que pour établir des ERP (ESRIS) et uniquement à travers son « client lourd ». Il ne peut pas acheter de crédits puisqu'il dépend d'un Client « Grand compte ».
- Membre : Le terme « Membre » désigne un utilisateur identifié sur le site soit directement via le « client lourd », soit par son identifiant et mot de passe pour un « Grand compte ».
- Identifiant : Il recouvre les informations nécessaires à l'identification d'un client « Grand compte » pour accéder aux zones qui lui sont réservées. Les autres clients, via le « client lourd », ne saisissent aucun identifiant.

- Mot de passe : C'est une information confidentielle, dont le client « Grand compte » doit garder le secret et lui permettant, utilisé conjointement avec son Identifiant, de prouver son identité. Les autres clients, via le « client lourd », ne saisissent aucun mot de passe.
- Service en ligne : Il permet à l'utilisateur de réaliser seul son ERP (ESRIS), 24h/24 et 7j/7, et d'en assumer la responsabilité quant à la localisation du bien. L'utilisateur est également responsable de la détermination de son exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.
- Service sur commande : Il permet à l'utilisateur de faire réaliser ses ERP (ESRIS) par MEDIA IMMO qui en assume la pleine responsabilité. Ceci, sous couvert que les informations transmises par le client soient exactes. Une fois la commande validée, le délai de livraison/adresse est de moins de 30 minutes dans la limite des jours et heures d'ouverture du service en France Métropolitaine, soit du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00. Les données cadastrales du bien sont, dans ce cas, obligatoires.
- Messagerie interne : NATURALS RISKS utilise cette messagerie, accessible depuis « mon tableau de bord », pour la transmission d'informations destinées au client. Pour certain envoi, une alerte sur son mail d'inscription peut lui être envoyée.
- Cadastre : NATURALS RISKS utilise la base de données du Cadastre de l'IGN BD PARCELLAIRE® (Institut National de l'Information Géographique et Forestière). Des décalages concernant des mises à jour ou des créations de parcelles peuvent exister. La mise à jour de la BD PARCELLAIRE® se fait par intégration des fichiers mis à jour par la DGI (Direction Générale des Impôts).

ARTICLE 1. – OBJET ET FORMATION DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet, à titre payant, d'obtenir de façon dématérialisée un ERP (ESRIS), en ligne ou sur commande, sur la base des données fournies par le Client via le « client lourd ».

Le service du Fournisseur est strictement limité à la collecte des informations mises à disposition par arrêté préfectoral pour un immeuble sur une section cadastrale et à la retranscription de ces informations dans l'ERP (ESRIS).

Le service de l'Editeur est strictement limité à la mise à disposition du document généré par le Fournisseur à travers le « client lourd ».

ARTICLE 2. – INDISPONIBILITE DU SITE / USAGE

2.1 Indisponibilité

En raison de la spécificité du réseau internet ou pour des raisons propres à l'Editeur, ce dernier ne garantit pas sur son « Site » la disponibilité de tous les services qui pourront, sans préavis ni indemnité, être fermés temporairement ou définitivement et ce, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Bien entendu, les ERP (ESRIS) en ligne ou sur commande qui ont été passées par un Client avant une indisponibilité ou une suppression seront exécutées conformément aux termes du présent contrat, sous réserve du bon rétablissement du réseau internet et dans les meilleurs délais.

2.2 Usage

Le « Site » a été élaboré dans le respect de la législation française et notamment de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004. Il répond par conséquent à un usage sur le territoire français pour des biens immobiliers localisés en France et ce, sans préjudice d'éventuelles restrictions indiquées par NATURALS RISKS. Tout accès au « Site », hors du territoire français, se fait aux risques et périls du Client et il lui appartient de s'assurer de la conformité du « Site » à la législation locale d'où ils tentent d'accéder.

En cas d'inobservation des présentes conditions générales par le Client, le Client pourra être immédiatement exclu du bénéfice des services du « Site » par NATURALS RISKS et ce sans que le client puisse prétendre au remboursement de ses crédits et/ou à une indemnité de quelle que nature que ce soit et sans préjudice pour NATURALS RISKS d'engager toute poursuite à l'encontre du Client.

Le Client s'engage en outre à ne pas :

- Utiliser le service à des fins illégales ;
- Porter atteinte à tout droit de propriété intellectuelle (morale et/ou patrimoniale), copyright et droit de propriété industrielle appartenant à NATURALS RISKS ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale.

ARTICLE 3. – LES INFORMATIONS

3.1 Via le client lourd

Les données d'identification des membres sont directement rapatriées à partir du client lourd, après la lecture et l'acceptation des Conditions générales d'Utilisation.

3.2 Création d'un identifiant et d'un mot de passe uniquement pour le client « Grand compte »

Pour effectuer un achat de crédits, le Client « Grand Compte » utilise son identifiant et son mot de passe pour être reconnu comme un membre et avoir accès à son tableau de bord.

Le Client est seul responsable de la préservation et de la confidentialité de son compte membre et des données qu'il transmet. Toute utilisation de son nom d'utilisateur et de son mot de passe par l'utilisateur fait présumer de manière irréfutable que l'utilisateur accède aux services du site.

3.3 Validation des CGV

L'achat de crédits, sous forme de Pack ou d'Abonnement, implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client, lesquelles autorisent la transmission de ses données personnelles via le « client lourd ».

3.4 Les informations fournies par le Client

Il appartient au Client de remplir, directement depuis le client lourd, les informations exigées pour la délivrance d'un ERP (ESRIS) et de compléter, si nécessaire, ces informations à travers le « Site ».

3.5 Disponibilité des informations

S'agissant d'une prestation dématérialisée, le client a accès à son ERP (ESRIS), réalisé en ligne, à la fin de sa création. Pour les ERP (ESRIS) sur commande, le client est averti de sa disponibilité par l'envoi d'un mail sur sa messagerie interne ainsi que sur sa messagerie d'inscription. Il pourra récupérer sa commande en se reconnectant au dossier concerné via le « client lourd ». Plus spécifiquement, le client a accès à son ERP (ESRIS), sur son Tableau de bord, en cliquant sur « Historique des ERP (ESRIS) ».

3.6 Usage des Informations

Le Client est seul responsable des informations fournies à l'Editeur. Il appartient au Client de vérifier qu'il dispose bien des autorisations nécessaires pour effectuer l'ERP (ESRIS). L'Editeur, sur la base des informations fournies par le Client, génère l'ERP (ESRIS).

3.7 Contenu de l' ERP (ESRIS)

MEDIA IMMO s'engage à fournir un ERP (ESRIS) contenant l'ensemble des documents exigés à savoir :

- 3.7.1 Le modèle de l'imprimé officiel publié par le ministère chargé de la prévention des risques majeurs,
- 3.7.2 La liste des arrêtés « Catastrophe Naturelle » reconnus sur la commune,
- 3.7.3 La déclaration de sinistres indemnisés, à remplir et à signer,
- 3.7.4 La zone sismique caractérisant la commune,
- 3.7.5 L'ensemble des cartographies disponibles permettant la localisation de l'immeuble au regard des différentes procédures présentes sur la commune.
- 3.7.6 Le numéro et la date de l'arrêté préfectoral rendant obligatoire l'établissement d'un Etat des risques sur la commune,
- 3.7.7 La liste des Plans de Prévention des Risques Naturels, Miniers et Technologiques au regard desquelles l'immeuble est exposé, ainsi que les risques pris en compte sur la commune et les éventuelles prescriptions de travaux applicables à travers à leurs règlements,
- 3.7.8 L'information relative aux sinistres indemnisés,
- 3.7.9 Les réponses aux prescriptions de travaux applicables,
- 3.7.10 Les informations portées à connaissance.

3.8 Services d'urbanisme et services d'urbanisme complémentaire

Les Services d'urbanismes sont au nombre de quatre : NRU

3.8.1 NRU

La Note de renseignement d'urbanisme est une note d'information sur la situation d'urbanisme applicable. Les données renseignées par Media Immo sur cette note sont issues de documents légaux. Ainsi, le Prestataire réalisera une veille réglementaire afin de conserver des informations à jour et fiable. Media Immo n'a cependant pas d'obligation d'aller vérifier l'information communiquée par les entités légales. Le RU remis par le Prestataire au

Client est valable au jour de son édition

3.8.2 CHNPS

Le Certificat d'hygiène, de non-péril et salubrité garantit que le bien n'est pas frappé d'un arrêté préfectoral d'interdiction d'habiter et d'utiliser les lieux, Les données renseignées par Media Immo sont issues de documents légaux. Ainsi, le Prestataire réalisera une veille réglementaire afin de conserver des informations à jour et fiable. Media Immo n'a cependant pas d'obligation d'aller vérifier l'information communiquée par les entités légales. Le CHNPS remis par le Prestataire au Client est valable au jour de son édition

ARTICLE 4. – PRIX - COMMANDES

4.1 Tarifs indiqués en ligne

Les Services sont fournis au tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Ils sont mentionnés sur l'espace de vente en ligne dédié à cet effet. Ces tarifs sont fermes, exprimés en Euro et Hors Taxes.

A l'étape du récapitulatif de la commande par le Client, il sera affiché les éventuelles remises et le montant total TTC, tenant compte de la TVA applicable au moment du paiement.

Les prix affichés sur le « Site » ne comprennent pas les frais de communication liés à l'utilisation du service de vente en ligne – soit les frais d'accès à internet - restant à la charge de l'Internaute.

4.2 Modalités financières des Services

Le Client dispose d'un choix s'agissant de la souscription aux ERP, soit :

- sous forme de pack sans engagement dont les modalités sont proposées sur le Site.
- sous forme d'abonnement dont les modalités sont proposées sur le Site.

Les Services Urbanisme, quant à eux, ne sont pas éligibles aux pack et abonnements

4.3 Modalités financières particulières aux ERP : détail de l'abonnement

4.3.1 Modalités de l'abonnement

Il s'agit de formules d'abonnement sur 12 mois, tacitement reconduites, sous forme de Crédits, lesquelles sont précisées directement sur « Le Site ».

Ces formules avec Crédits permettent au Client d'utiliser les services ERP à la fois en ligne et sur commande :

- 1 ERP en ligne = 1 Crédit décompté
- 1 ERP sur commande = 2 Crédits décomptés

Les tarifs des abonnements, ainsi que leurs modalités d'application, figurent dans la documentation établie et mise à jour par le Prestataire à destination de ses abonnés et intitulée "Tarifs".

Toutes les offres relatives aux abonnements sont valables 1 mois à compter de leur date d'édition. Une fois ce délai d'un mois passé, l'offre est considérée comme caduque.

4.3.2 Les modalités spécifiques de facturation des abonnements

La facturation est calculée sur les consommations effectuées sur le mois (du 1^{er} au 31) prélevée le mois suivant.

Une facture émise électroniquement est établie par QUATREISTE et transmise au Client au début de chaque période d'abonnement.

4.3.3 Report des Crédits

Si le Client ne consomme pas l'ensemble de ses Crédits du mois, ils seront reportés le mois suivant. Ce report est cumulable chaque mois. Au bout d'un an, sauf en cas de demande de résiliation, le report continue l'année suivante.

En cas de demande de résiliation, deux (2) mois avant la fin de son échéance, le Client perdra le bénéfice de ces Crédits non consommés à la fin du 12^{ème} mois.

4.3.4 Hors abonnement

Si le Client consomme plus de Crédits que sa formule, ils seront facturés au prix unitaire de son abonnement. En cas de demande de résiliation, deux (2) mois avant la fin de son échéance, le Client recevra une facture supplémentaire pour régulariser ces Crédits consommés au-delà de son abonnement. Si l'abonné ne manifeste

pas son désir de résilier son abonnement, la facturation se poursuivra comme expliqué précédemment.

4.4 Révision du prix des Services

QUATREISTE s'accorde le droit de réviser ses tarifs à tout moment. Toutefois, le Prestataire s'engage à facturer les Services aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

QUATREISTE se réserve le droit de réviser le prix à chaque échéance de contrat.

4.5 Clause de réduction du prix des Services

QUATREISTE se réserve le droit, à sa libre discrétion, de proposer des offres promotionnelles ou réduction de prix à ses Clients.

4.5 Pour toute nouvelle inscription

Vous bénéficiez de 7 crédits offerts sans engagement et valables 7 jours. Ce service est accessible uniquement via le « client lourd ». Pour tout achat d'un pack ou d'un abonnement jusqu'à 7 jours après son inscription, le client conserve ses crédits offerts et non utilisés. Au-delà des 7 jours et si le client n'effectue aucun achat, il perd les crédits offerts et non utilisés. Son compte reste accessible et son compteur remis à zéro. À tout moment, il peut demander la fermeture de cet accès en envoyant un mail sur contact@naturalsrisky.com.

4.6 Commandes

L'achat n'est définitif que lorsque le règlement est confirmé et que les CGV et CGU sont acceptées par le Client sans réserve. L'acceptation des CGV et CGU par le Client se fait par voie dématérialisée, sur le Site, en double-cliquant dans les cases prévues à cet effet.

La commande sera régie par les CGV et CGU en vigueur au jour de la souscription de la commande par le Client. Lesdites CGV et CGU en vigueur au jour de la souscription de la commande seront applicables pendant toute la durée de ladite commande. Les présentes CGV s'appliquent quelle que soit la formule d'abonnement choisie par le Client.

S'agissant des Contrats d'abonnement, les présentes CGV, les CGU et l'onglet "Tarifs" constituent ensemble le cadre contractuel des relations entre QUATREISTE et son Client.

Article 5 : Conditions de règlements des Services

5. 1 Délais de règlement

Le règlement doit être effectué selon les modalités définies sur la facture et provenant de l'accord ou le bon de commande.

5.1.1 ERP et Services d'Urbanismes complémentaires

Les factures relatives aux ERP et aux Services d'Urbanismes complémentaires émises dans le cadre des packs sont payées directement en ligne ou à réception. Les factures relatives aux ERP et aux Services d'Urbanismes complémentaires émises dans le cadre des abonnements doivent être payées à réception.

5.1.2 Services urbanismes

Pour tous les Services urbanismes les factures doivent être payées par le Client à réception à chaque fin de mois.

N.B. : Remboursement de la NRU en cas d'annulation de la vente du bien. Le client dispose de 48h pour contacter nos services via la messagerie interne et justifier d'une déclaration sur l'honneur de ladite annulation. Cette attestation est transmise au client par le service commercial. Passé ce délai de 48 h, la note sera facturée.

5.2 Modalités de règlement

Le règlement par prélèvement des services proposés par QUATREISTE est réalisé par le biais du système sécurisé "SEPA" de la banque "LCL" ou tout autre système sécurisé, de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau.

- Le paiement en ligne par carte bancaire est réalisé par le biais du système sécurisé de la banque LCL ou tout autre système sécurisé, de telle sorte que les informations transmises sont cryptées par un logiciel et qu'aucun tiers ne peut en prendre connaissance au cours du transport sur le réseau.

- Le règlement par virement est réalisé par le biais du système sécurisé du « CLIENT » et sous sa seule responsabilité.

5.3 Pénalités de retard

Tout retard de paiement rendra exigibles des pénalités de retard au taux de trois fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités seront automatiquement et de plein droit, acquises à Media Immo, sans formalité aucune, ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à QUATREISTE par le Client, sans préjudice de toute autre action que QUATREISTE serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client.

5.4 Indemnité forfaitaire

Conformément à l'article D.441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement rendra également exigible, de plein droit, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement fixée à 40€ par facture. Cette indemnité se cumule avec les pénalités de retard de l'article 5.3.

5.5 Exception d'inexécution

En cas de retard de paiement, QUATREISTE pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

5.6 Compensation

Les créances dues par le Client au titre d'un Contrat souscrit auprès de Média Immo peuvent être reportées sur tout autre contrat conclus par ce même Client.

5.7 Factures en ligne

Les factures des Clients sont notamment disponibles au format électronique sur le compte du Client, après connexion, en cliquant sur « Mon compte », « Mon tableau de bord », « Mes factures ». Elles restent consultables jusqu'à douze (12) mois après leur date d'émission.

5.8 Contestation des factures

Une facture n'ayant pas été contestée par le Client dans un délai de six (6) semaines à compter de sa date d'émission est réputée acceptée par ce dernier dans son principe et dans son montant. La contestation élevée par le Client à l'encontre de la facture ne peut en aucun cas le dispenser de son paiement.

Toute réduction de la facture contestée donnera lieu à l'émission d'un avoir venant en déduction de la facture suivante après accord des deux parties.

ARTICLE 6. – RESILIATION

6.1 Résiliation des Services

- En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non-réparé dans un délai de huit (8) jours à compter de la réception d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

Cette résiliation anticipée rend immédiatement exigible toutes les sommes restantes dues par le Client.

- QUATREISTE se réserve également le droit de résilier les Services, sans préavis, notamment en cas d'inexactitude ou de défaut dans la constitution du dossier d'ouverture de compte.

6.2 Résiliation des abonnements relatifs aux Services d'ERP aux Services d'Urbanisme complémentaires

Lorsqu'il s'agit d'un défaut de paiement, le contrat d'abonnement sera résilié, sans formalité préalable, si aucun règlement n'est intervenu dans les huit jours à compter du rejet du paiement.

Pour s'opposer à la tacite reconduction de son abonnement, le Client abonné doit en faire la demande par lettre recommandée avec accusé de réception, 2 (deux) mois avant la date anniversaire de son contrat. Celui-ci prendra alors fin à sa date d'anniversaire, soit à la fin des 12 (douze), 24 (vingt-quatre) et 36 (trente-six) mois.

Enfin, QUATREISTE se réserve le droit de refuser ou de bloquer des informations saisies par le Client jugé non-conformes, sans modification préalable ni compensation financière.

6.3 Suspension

QUATREISTE se réserve le droit de refuser ou de bloquer des informations saisies par l'utilisateur jugées non-conformes, sans notification préalable ni compensation financière.

NATURALS RISKS se réserve également le droit de résilier les prestations fournies sans préavis, notamment en cas d'inexactitude ou de défaut dans la constitution du dossier d'ouverture de compte.

ARTICLE 7. – GENERER UN ERP (ESRIS)

Pour générer un ERP (ESRIS), l'utilisateur doit cliquer sur l'onglet « NATURALS RISKS » via son client lourd, lequel encapsule le site www.naturalsrisks.com. A l'ouverture de son logiciel, l'utilisateur s'est connecté à un dossier reprenant, entre autres, les coordonnées du Vendeur/Bailleur et l'adresse du bien. De ce fait, lorsque l'utilisateur clique sur « NATURALS RISKS », une cartographie apparaît avec le bien déjà situé et représenté par un pictogramme. Si l'utilisateur a suffisamment de crédits, la génération en ligne ou sur commande comprend les étapes suivantes :

7.1 Pour le mode « en ligne »

- Une fois connecté à NATURALS RISKS, l'utilisateur est invité à vérifier les résultats de géolocalisation concernant l'adresse du bien et à valider ces informations, auquel cas 1 crédit lui sera décompté après validation.
- Une cartographie apparaît et un pictogramme situe le bien par rapport aux informations précédemment enregistrées. L'utilisateur a la possibilité de déplacer le pictogramme ou de préciser la position du bien grâce aux données GPS ou cadastrales de la parcelle.
- L'utilisateur peut également sélectionner jusqu'à quatre parcelles supplémentaires en cliquant sur le bouton « ajouter une parcelle ». Au-delà et jusqu'à dix parcelles maximums, l'utilisateur doit obligatoirement utiliser le « mode commande ».
- 4 fonds de carte sont disponibles (IGN, Google, Cadastre, IGN + Cadastre)
- Une fois que l'utilisateur est sûr de la position du bien, il choisit de « Valider sa position ». Cette action permet à la fois de déterminer la (les) coordonnée(s) cadastrale(s) de l'immeuble et à la fois d'établir un

- périmètre précis autour de la ou des parcelle(s) concernée(s). Ces informations seront retranscrites dans l'imprimé officiel de l'ERP (ESRIS) et un extrait de Cadastre sera joint au dossier pour les communes vectorisées.
- Une fois la position validée, l'utilisateur choisit de « Continuer en ligne ».
 - A cette étape, l'utilisateur doit répondre aux questions par oui ou par non concernant l'exposition du bien aux différents risques afférents à sa commune. Certaines réponses sont générées automatiquement par le système, impliquant la responsabilité de Media Immo. (*Voir encadré*)
 - Une fois l'exposition aux risques déterminée, l'utilisateur dispose d'une synthèse récapitulative lui permettant de vérifier et le cas échéant, de corriger ou de valider les informations de son ERP (ESRIS) (uniquement dans le cadre des réponses manuelles).
 - Après validation, l'utilisateur dispose au choix d'un document au format Word ou PDF contenant le formulaire ERP (ESRIS) rempli et l'ensemble des informations réglementaires fournies par les préfectures relatant des risques naturels, miniers et technologiques.
 - Certaines informations pouvant être sujettes à une saisie manuelle ultérieure sur le formulaire ERP (ESRIS), dans la mesure où certaines préfectures ne fournissent pas complètement les informations requises.
 - L'utilisateur dispose également à cette dernière étape des dossiers ERPS, ENSA et ICPE, générés automatiquement par MEDIA IMMO après validation de l'ERP (ESRIS). Ils sont, au choix, soit intégrés dans un dossier complet comprenant ERP (ESRIS), ENSA, ERPS et ICPE ; soit disponibles distinctement de l'ERP (ESRIS) au format Word ou PDF.
 - L'utilisateur, après vérification, n'a plus qu'à générer son DDT en y insérant les documents nécessaires.
 - A chacune des étapes précédentes, l'utilisateur peut « commander son ERP (ESRIS) », auquel cas 1 crédit supplémentaire lui sera décompté après validation (soit 2 crédits au total).

7.2 Pour le mode « commande »

- Sur la cartographie reprenant la situation du bien, l'utilisateur a le choix de « continuer en ligne » (comme expliqué précédemment) ou de cliquer sur le bouton « commander mon ERP (ESRIS) ».
- Une fois le bouton cliqué, une fenêtre s'ouvre reprenant les coordonnées du dossier en question et demandant l'utilisateur de rajouter OBLIGATOIREMENT, si cela n'est pas déjà inscrit, les références cadastrales du bien (section + N° de parcelle). L'utilisateur peut alors ajouter jusqu'à 10 parcelles par adresse en précisant les références cadastrales de chacune.
- Une fois les informations remplies et vérifiées, l'utilisateur valide sa commande et 2 crédits lui sont décomptés.
- L'ERP (ESRIS) est disponible, dans un délai maximum de 30 minutes/adresse, dans la limite des jours et heures d'ouverture du service en France Métropolitaine, soit du lundi au vendredi (hors jours fériés) de 9h00 à 18h00.
- Certaines informations pouvant être sujettes à une saisie manuelle ultérieure sur le formulaire ERP (ESRIS), dans la mesure où certaines préfectures ne fournissent pas complètement les informations requises.
- Pour récupérer son ERP (ESRIS) et l'intégrer à son DDT, l'utilisateur doit se connecter à la « partie terrain » du bien concerné, via son « client lourd ». L'utilisateur dispose également à cette étape des dossiers ERPS et ICPE, générés automatiquement par MEDIA IMMO.

7.3 Renouvellement et mise à jour d'un ERP (ESRIS)

Pour tout renouvellement, le nouvel ERP (ESRIS) remplacera définitivement l'ancien. L'utilisateur peut renouveler ou mettre à jour un ERP (ESRIS) en se connectant à la « partie terrain » d'un dossier déjà réalisé via son « client lourd », puis l'onglet NATURAL RISKS. La fonction « Renouveler » ou « Mettre à jour » est alors directement proposé, dans les conditions suivantes :

- Si l'ERP (ESRIS) a été généré en ligne, le renouvellement est gratuit et illimité pendant 12 mois à partir de sa date de création.
- Si l'ERP (ESRIS) a été généré sur commande, le renouvellement est gratuit pendant 6 mois, uniquement dans le cadre d'une mise à jour préfectorale.
- Si l'ERP (ESRIS) a été généré sur commande et qu'il n'y a pas eu de mises à jour préfectorales, l'utilisateur a la possibilité de le recommencer du début (en ligne pour 1 crédit ou sur commande pour 2 crédits).

7.4 Historique des ERP (ESRIS)

La liste des ERP (ESRIS) réalisés en ligne ou sur commande est accessible sur le Tableau de bord dans l'onglet « Historiques de mes ERP (ESRIS) ».

Attention :

Dans le cadre de l'utilisation du mode multi-parcellaires en ligne, l'utilisateur doit prendre en considération l'ensemble des parcelles sélectionnées pour donner sa réponse face au(x) risque(s).

Exemple : Si une seule des 5 parcelles sélectionnées est concernée par un risque, la réponse est obligatoirement Oui pour l'ensemble des 5 parcelles. En cas de doute, nous vous invitons à contacter notre plateforme d'assistance (voir page 2).

De plus, l'utilisation du mode multi-parcellaires ne doit être effectuée que dans le cadre de parcelles contigües. En cas de non-respect de cette clause, MEDIA IMMO décline toute responsabilité.

ARTICLE 8. – GARANTIES

8.1 Garantie des vices cachés

L'Editeur est tenu de respecter la garantie légale des vices cachés, au sens de l'article 1641 du Code Civil qui dispose : « le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose qui la rendent impropre à l'usage duquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'ils les avaient connus ».

Dans tous les cas l'Editeur ne pourra être tenue pour responsable d'Informations erronées données par le Client, mais également pour le non-respect des dispositions réglementaires et législatives en vigueur dans le pays de réception.

8.2 – Absence de droit de rétractation

S'agissant d'une prestation conclue entre professionnels du secteur de l'immobilier et au regard de l'accès direct à l'ERP (ESRIS) dès le paiement validé, le délai de rétractation de quatorze jours prévus par l'article L.121.20 du code de la consommation n'est pas applicable.

8.3 - Protection des données personnelles

Les informations qui sont demandées au Client sont nécessaires au traitement de son achat. NATURALS RISKS s'engage à ne communiquer ces informations qu'à son Fournisseur, MEDIA IMMO, pour la réalisation des ERP (ESRIS). Elles pourront cependant être transmises à toute autorité judiciaire ou juridique pour le règlement de litiges entre l'Editeur et l'un de ses clients.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le traitement des informations nominatives collectées sur le « Site » fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), enregistrée sous les numéros 1868383 v 0 et 1868384 v 0.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant. Pour exercer ce droit, l'internaute devra envoyer un e-mail au service clients de l'Editeur à l'adresse suivante : contact@naturalsrisks.com ou un courrier à l'adresse indiquée en page 2 des présentes conditions générales.

Par ailleurs, le Client accepte, lorsqu'il fournit ses données à NATURALS RISKS, le transfert, le traitement et le stockage de celles-ci sur les serveurs de l'Editeur situés au Canada. Si le Client n'accepte pas le transfert, le traitement et le stockage desdites données sur les serveurs situés au Canada, il lui appartient de ne plus utiliser ces services.

ARTICLE 9. – RESPONSABILITES

Pour réaliser les ERP (ESRIS), NATURALS RISKS utilise les bases de données de MEDIA IMMO qui en assume la pleine et entière responsabilité quant à la mise à jour des cartographies et documents préfectoraux qu'elle produit et émanant des sites officiels des pouvoirs publics. Néanmoins, MEDIA IMMO ne peut garantir leurs mises à jour au sein même des pouvoirs publics, soumis à des termes et conditions qui leur sont propres.

Pour les ERP (ESRIS) commandé, MEDIA IMMO en assume la pleine et entière responsabilité, ceci sous couvert que les informations transmises par l'utilisateur soient exactes.

Pour les ERP (ESRIS) réalisés en ligne, l'utilisateur assume la responsabilité de la localisation du bien. L'utilisateur est également responsable de la détermination de son exposition aux risques afférents à sa commune, sauf pour les réponses générées automatiquement par MEDIA IMMO.

Concernant l'utilisation du mode multi-parcellaires, il ne doit être effectué que dans le cadre de parcelles contigües. En cas de non-respect de cette clause, MEDIA IMMO décline toute responsabilité.

Pour assoir ses responsabilités, MEDIA IMMO est titulaire d'un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle auprès de la compagnie d'assurance Generali, depuis le 6 décembre 2016, sous le n° AP 559 256. L'Editeur, quant à lui, est responsable de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par des sous-traitants. Toutefois, l'Editeur ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution de ses obligations due à un cas de force majeure au sens généralement accepté par la loi et les tribunaux français ou pour des causes échappant à son contrôle (contraintes et limites du réseau internet, panne réseau, ...). En tout état de cause, la responsabilité de l'Editeur est limitée au prix de la prestation rendue à savoir le coût de l'ERP (ESRIS) .

Le Fournisseur ne peut être tenu de la véracité ni de l'exhaustivité des informations contenues dans les arrêtés préfectoraux servant de base à la rédaction de l'ERP (ESRIS) . En cas de difficulté, il fournira au Client tout élément en sa possession à savoir notamment l'arrêté préfectoral ayant servi à la rédaction de l'ERP (ESRIS) .

Il est rappelé que l'ERP (ESRIS) a une durée de validité limitée à 6 mois et doit être à jour au moment de l'acte de vente et contenir un nombre exhaustif de documents. Il appartient au Client dans ce contexte d'effectuer toutes vérifications qu'il estime nécessaire lors de la vente.

L'Editeur ne peut être tenu responsable dans la mesure permise par la réglementation en vigueur des dommages directs, notamment immatériels, ou indirects qui pourraient résulter de l'accès au « Site » ou liés à l'utilisation des informations. S'agissant d'un professionnel de l'immobilier, le contrôle de l'application ERP (ESRIS) aux besoins du Client est effectué par ce dernier sans que la responsabilité de l'Editeur puisse être recherchée.

Le client s'interdit de modifier, aménager de façon substantielle ou non le « Site » notamment par adjonction ou substitution de briques logicielles. Le client déclare reconnaître que l'ensemble de ces obligations conditionne la qualité du service. En conséquence, la responsabilité de l'Editeur ne pourra être recherchée en cas d'inobservation de celles-ci par le client.

L'ERPS et l'ICPE, quant à eux, n'ont pour but que de communiquer, à titre informatif, à l'acquéreur ou au locataire, les informations rendues publiques par l'Etat. Ils sont réalisés par MEDIA IMMO, sous sa seule responsabilité, sous couvert, que les informations transmises par le client soient exactes et, pour l'ERPS, que celles émanant des bases de données BASOL, BASIAS et des futurs SIS soient à jour ; Et pour l'ICPE, que celles émanant des bases de données fournies par le MEDDE (Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie) soient à jour.

ARTICLE 10. – PROPRIETE INTELLECTUELLE

Le site et son contenu font l'objet d'une protection légale au titre de la propriété littéraire et artistique (droits d'auteurs) et de la propriété industrielle (marques, dessins, logos). Les présentes conditions générales n'emportent aucune cession d'aucune sorte de droits de propriété intellectuelle sur le « Site » et son contenu au bénéfice du Client.

Toute reproduction intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, faite sans le consentement préalable et écrit de l'Editeur est illicite et constitue une contrefaçon susceptible de donner lieu notamment à des sanctions pénales.

Sur le logiciel lourd, l'Editeur concède au Client, qui l'accepte, une licence non-exclusive d'utilisation de l'onglet ERP (ESRIS) et ce pour toute la durée d'utilisation des services. L'utilisation non expressément autorisée par l'Editeur au titre des présentes est illicite, conformément aux dispositions de l'article L.122-6 du Code de la propriété intellectuelle.

Ainsi, il est interdit au Client et ce, sans que cette liste ne soit limitative, de procéder à :

- toute représentation, diffusion ou distribution des applications informatiques et de la documentation d'utilisation, que ce soit à titre onéreux ou gracieux et notamment toute mise en réseau ;
- toute forme d'utilisation des applications informatiques et de la documentation d'utilisation, de quelque façon que ce soit, aux fins de conception, de réalisation, de diffusion ou de commercialisation de services

- similaires, équivalents de substitution et d'une documentation d'utilisation similaire, équivalente ou de substitution ;
- l'adaptation, la modification, la transformation, l'arrangement des applications informatiques et de la documentation d'utilisation, pour quelque raison que ce soit, y compris pour corriger des erreurs ;
 - toute transcription directe ou indirecte, toute traduction dans d'autres langues des applications informatiques et de la documentation d'utilisation ;
 - toute utilisation pour un traitement non autorisé par NATURAL RISKS;
 - toute modification ou contournement du code de protection tel que, notamment, les codes d'accès ou identifiant ;
 - toute suppression des mentions d'identification et de propriété sur les applications informatiques.

ARTICLE 11. – RESILIATION

L'abonnement est valable 12, 24 ou 36 mois à la date de sa souscription et se reconduit tacitement à la fin des 12 (douze), 24 (vingt-quatre) et 36 (trente-six) mois. Pour résilier, l'abonné doit en faire la demande par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception, 2 (deux) mois avant l'échéance de son contrat pour que celui-ci prenne fin à sa date d'anniversaire. Celui-ci prendra alors fin :

1. pour les abonnements annuels : à sa date d'anniversaire, c'est-à-dire à la fin des 12 (douze) mois,
2. pour les contrats pluri-annuels : à la date d'anniversaire de la dernière année prévue au contrat, c'est-à-dire soit à la fin des 24 mois (contrat biennal), soit à la fin des 36 mois (contrat triennal).

A défaut, il se renouvelle avec le même périmètre et la même durée d'engagement que celui du contrat en vigueur l'année précédente. En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparé dans un délai de huit jours à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra prononcer de plein droit la résiliation ou la résolution du contrat sans préjudice de tous dommages et intérêts auxquelles elle pourrait prétendre en vertu des présentes. Cette résiliation entraîne le client à payer immédiatement le solde de son compte et de tout autre engagement prévu aux présentes conditions générales.

ARTICLE 12. – PREUVE

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par l'Editeur (échanges, commandes, paiements) constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées dans le cadre des présentes conditions.

ARTICLE 13. – NULLITE

Si l'une quelconque des stipulations des présentes CGV s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité du contrat ni altérer la validité de ses autres dispositions.

ARTICLE 14. - DROIT APPLICABLE ET DIFFERENDS

Sauf lois de police contraires, les présentes conditions sont soumises à la loi française. Il en est ainsi pour les règles de fond comme pour les règles de forme.

En aucun cas, l'Editeur ne donne de garantie de conformité à la législation locale qui serait applicable dès lors qu'un Client accède à son « Site » et à ses informations à partir d'un autre pays.

De manière expresse, les règles de conflit de loi sont exclues au profit de l'application de la loi française.

En conséquence, les clients acceptent formellement l'application de la loi française.

Cependant, en cas de litige, autre que la fourniture des bases de données permettant la dématérialisation des demandes d'obtention de l'ERP (ESRIS) et s'agissant d'un différend entre professionnels, seuls les tribunaux du siège de l'Editeur seront compétents à savoir le Tribunal compétent d'Evry (91).

ARTICLE 15. - LITIGES

En cas de litige concernant la fourniture des bases de données permettant la dématérialisation des demandes d'obtention de l'ERP (ESRIS), seuls les tribunaux du siège du Fournisseur seront compétents à savoir le Tribunal compétent d'EVRY (91).

TABLEAU RECAPITULATIF DES RESPONSABILITES

	Responsabilités de Média Immo	Responsabilités de l'utilisateur
ERP (ESRIS) <i>En ligne</i>	- Mise à jour permanente des cartographies et documents préfectoraux émanant des sites officiels des pouvoirs publics, - Détermination de l'exposition aux risques pour les réponses automatiques.	- Localisation du bien, - Détermination de l'exposition aux risques pour les réponses manuelles.
ERP (ESRIS) <i>Commandé</i>	- Détermination de l'exposition aux risques	- Localisation du bien
BASOL-BASIAS	Pleine et entière en fonction des données gérées par l'Etat	Aucune
ICPE	Pleine et entière à raison de la consultation du document	Aucune
ENSA	Pleine et entière en fonction des données gérées par l'Etat	Aucune
NRU	Pleine et Entière	Localisation du bien
CHNPS	Aucune	Localisation du bien